

# L'INSTANCE DE PARTICIPATION

## *Le conseil participatif*

- 1) **Une dimension exigeante de la démocratie**
- 2) **Le rôle**
- 3) **La composition**
- 4) **Les règles de fonctionnement**
- 5) **Le périmètre démocratique**
- 6) **La place du conseil participatif dans le calendrier de réalisation du parc.**
- 7) **La mise en agenda du processus de participation**



# 1) Une dimension exigeante de la démocratie

---

- Faire l'expérience partagée de l'intérêt général
- Cheminer ensemble dans la difficulté de la décision politique (altérité, complexité durée)



## 2) Le rôle du conseil participatif

---

- Il est à Kingersheim la pierre angulaire de la construction des projets publics
- Il réunit de plain pied élus, habitants, partenaires et collaborateurs
- Il vise à ce que la commande politique d'expertise technique et d'expertise d'usage s'enrichissent l'une l'autre
- Son rôle n'est pas décisionnel : c'est celui des élus
- Mais il est décisif : réfléchir, mûrir concevoir et coproduire le meilleur programme possible



# 3) Sa composition

- Pour obtenir la meilleure représentation possible des habitants, elle émane :
  - D'un forum qui mobilise un maximum de citoyens
  - D'un tirage au sort qui favorise la diversité des catégories socio-professionnelles
  - 3 Collèges :
    - 50% ➔ 1<sup>ère</sup> moitié constitué de l'équipe projet de la Mairie, avec l'AMO et des partenaires institutionnels et associatifs.
    - 50% ➔ 2<sup>ème</sup> moitié constitué des habitants.
      - 20 volontaires dont 8 riverains
      - 8 enfants du CME
      - 12 habitants tirés au sort



## 4) La charte du conseil participatif

---

- La charte définit l'état d'esprit et les règles de fonctionnement
- Elle sera proposée, débattue puis adoptée à la séance d'installation du conseil participatif
- Elle concerne notamment :
  - l'éthique du débat
  - L'organisation en ateliers
  - Le rôle des animateurs et des rapporteurs
  - Le respect du périmètre démocratique
  - La présence et l'assiduité
  - La qualité de la restitution des travaux devant le forum



## 5) Le périmètre démocratique

---

Il précise ce qui est du domaine :

- De la responsabilité des élus (démocratie représentative)
- De la responsabilité du conseil participatif (démocratie participative)
- S'agissant du parc public, tout est ouvert, sauf :
  - la remise en cause du projet, il fait partie du contrat municipal
  - Le non respect de la feuille de route
  - La non observation des contraintes liées au sol
  - Le dépassement du cadre budgétaire



## 6) La place du conseil participatif dans le calendrier de réalisation du parc

| Périodes                       | Séquences de mises en œuvres                                       | Rôle du CP                                   |
|--------------------------------|--|--|
| Mars – Juin 2010               | La définition du programme   | Coproduction                                 |
| Juin – Décembre 2010           | Avancement du concours de maîtrise d'œuvre                         |  |
| Janvier – Juin 2011            | Phases d'études techniques et mise au points du cahier des charges | Le Conseil participatif est informé          |
| 2 <sup>ème</sup> Semestre 2011 | Début des Travaux  |  |
| 1 <sup>er</sup> Semestre 2013  | Fin des Travaux  | Le conseil participatif est associé au suivi |



## 7) La mise en agenda du processus de participation

---

- Elle se fait dans un aller retour entre le forum et le conseil participatif pour favoriser la fluidité entre information, délibération et participation



# Le planning prévisionnel

## **Forum débat d'ouverture le 22 février :**

- présentation de la démarche
- présentation d'un état des lieux par la Fabrique urbaine

## **Séance d'information à l'attention des habitants tirés au sort le 12 février : mi-mars 2010**

## **1ère réunion du conseil participatif : fin mars 2010 et travail en ateliers et retours en séance plénière**

- fonctionnement du site, sa place dans la ville
- atouts et faiblesses de la friche sportive
- synthétiser et formuler les enjeux liés à l'évolution du site dans la ville

## **2<sup>ème</sup> réunion du conseil participatif et travail en ateliers et retours séance plénière : mi-avril 2010**

- Echanger sur la stratégie d'évolution du site
- Ouvrir et débattre du champ des possibles
- Travailler sur les propositions de programme et d'usages pour le futur parc
- Visite de sites : avril-mai



# Le planning prévisionnel (Suite)

## **2ème forum débat de suivi du projet : mi mai**

- Présentation des pistes de programmation issues du travail de l'AMO et du Conseil Participatif
- Présentation des orientations choisies par la maîtrise d'ouvrage

## **3ème réunion du conseil participatif, travail en ateliers et retour en séance plénière : mi-juin**

- Echanger sur le programme et les arbitrages de la Ville
- Ajuster et approfondir les propositions retenues
- Valider collectivement le programme

## **3ème forum débat de clôture : fin juin**

- présentation des travaux et la synthèse des débats du Conseil participatif
- présentation du programme du futur parc
- Le conseil participatif sera ensuite informé du suivi de la phase études et associé au suivi de la phase travaux.